



**COMMUNE de ~~LES CONTAMINES~~
MONTJOIE**

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le 
ID : 074-217400852-20250507-ARD2025216-AI

ARRETE DU MAIRE

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION
D'UNE TERRASSE DEVANT LE RESTAURANT « LA TABLE D'HOTES SAVOIE »
ARD2025-216**

Le Maire des Contamines-Montjoie,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-6,

VU l'exception à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 prévue par l'article L.2122-1-3 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 1985 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions ;

VU la délibération DEL2020-068 du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et notamment le 2° alinéa, de prendre toute décision concernant la fixation des droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur les lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

VU la décision DEC2024-020 du 19 décembre 2024 fixant notamment les tarifs d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Dorian FILLASTRE du 22 avril 2025, en qualité de président de la société par actions simplifiée dénommée DK, immatriculée au RCS d'ANNECY sous le numéro 943332494, propriétaire de l'établissement « La Table d'Hôtes Savoie », pour installer une terrasse sur le domaine public devant ledit établissement,

ARRETE

Article 1 :

La société DK, ci-dessus désignée et représentée par son président, est autorisée à occuper une partie du domaine public au droit de son établissement « La Table d'Hôtes Savoie » situé, 285 route de Notre Dame de la Gorge, **afin d'installer une terrasse avec une emprise totale au sol d'environ 50 m², représentant quatre (4) places de parking**, tel que figurant en orange au plan ci-annexé.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, du **17 mai 2025 au 31 décembre 2025 inclus**.

Elle est personnelle et incessible. Pour l'année 2026, elle devra faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite déposée en mairie.

Article 3 : Le permissionnaire doit verser à la commune des CONTAMINES-MONTJOIE une redevance pour toute la période d'occupation, conformément au tarif en vigueur fixé par la décision DEC2024-020 du 19 décembre 2024, à savoir cinquante-neuf euros (59,00 €) par mètre carré par an, **soit un montant total de mille huit cent cinquante euros et quatre-vingt-deux centimes (1 850,82 €) pour la période du 17 mai 2025 au 31 décembre 2025 inclus.**

Le non-paiement de la redevance entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

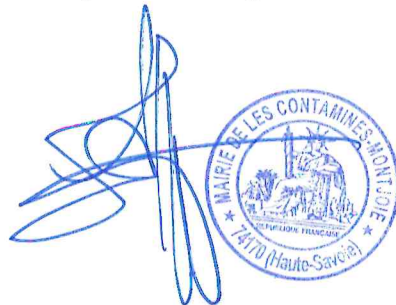
Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et une copie sera transmise au :

- Brigadier de la Police municipale,
- Chef du Centre de Première Intervention,
- Comptable communal.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 7 mai 2025**

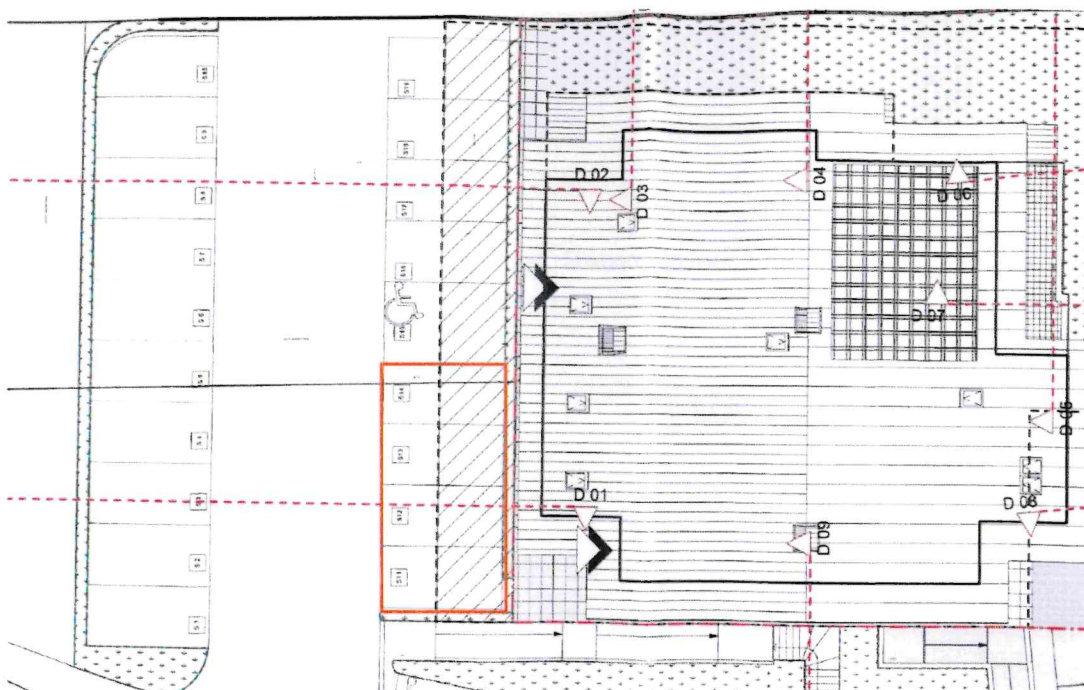
**Pour le Maire absent,
Elisabeth MOLLARD
1^{ère} adjointe déléguée**





COMMUNE de LES CONTAMINES-MONTJOIE

ANNEXE A L'ARRETE N°ARD2025-216



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20250507-ARD2025216-AI